

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit, le dix huit septembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation de Madame PERINI Marie-Claire, Maire. La séance a été publique.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas le quorum, la séance du onze septembre deux mil dix huit a été annulée et reportée le dix huit septembre deux mil dix huit à vingt heures trente minutes (convocation adressée le 11 septembre 2018)

**Etaient présents** : MM. AUDO Benoît, DESANLIS Martine, DUCHENE Nathalie, DUCOS Jean, JAUNET Caroline, LEMANE Sylvie, MICHAUD-RUFFIER Jean-Luc, PERINI Marie-Claire.

**Absents excusés** : M. BOULET Guillaume pouvoir à Mme PERINI Marie-Claire, Mme DUCREUX Agnès pouvoir à Mme JAUNET Caroline, Mme MOLINES Emmanuelle pouvoir à M. AUDO Benoît.

**Absents** : M. BOURSIER Sylvain, M. HEBET Christophe, M. JODOR Edouard, SOUFFRIN Gilles.

**Secrétaire de séance** : M. AUDO Benoît

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION**

Le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 05 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

### **ADHESION AU NOUVEL ACTE CONSTITUTIF DU SDESM : GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENERGIES, DE FOURNITURES, DE SERVICES ASSOCIES – 27/2018**

**Considérant** que La loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Energie) du 7 décembre 2010 et la loi de consommation du 17 mars 2014 prévoient la fin des Tarifs réglementés de gaz et d'électricité,

**Considérant** que le SDESM propose de coordonner un groupement de commande d'achat d'énergie, de fournitures et de services associés en Seine et Marne.

**Vu** le code des marchés publics et son article 8 VII (abrogé par l'ordonnance 2015-899),

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n°2018-24 du 28 mars 2018 du comité syndical du SDESM,

**Vu** l'acte constitutif du groupement de commande ci-joint en annexe,

#### **Après en avoir délibéré,**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le programme et les modalités financières.
- **ACCEPTE** les termes de l'acte constitutif du groupement de commande annexé à la présente délibération,

- **AUTORISE** l'adhésion de la commune au groupement d'achat d'énergie et services associés,
- **AUTORISE** le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.

### **SIDASS – EXERCICE 2017 : RAPPORT D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE ET RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE – 28/2018**

Madame le Maire rappelle que la commune est membre du SIDASS Moret Seine et Loing depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Conformément à la réglementation le SIDASS nous a transmis le Rapport d'Activité du Délégué et le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service relatif au service public d'Assainissement Collectif et Non Collectif au titre de l'exercice 2017.

Ces documents, établis par le Président du SIDASS, sont téléchargeables sur le site internet : <http://www.ccmsl.fr/cadre-de-vie-et-transports/sideau-sidass/rapports-sidass-sideau-2017.html>

Madame le Maire demande à l'assemblée municipale de se prononcer sur ces rapports. Elle précise que le Comité Syndical du SIDASS Moret Seine et Loing, lors de la séance du 26 juin 2018 a pris acte du rapport d'activité 2017 et a approuvé le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service de l'année 2017.

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, pour les systèmes d'assainissement collectif et pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif du SIDASS, au titre de l'exercice 2017 :**

- **PREND ACTE** du Rapport d'Activité du Délégué du service public,
- **APPROUVE** le Rapport du Président sur le Prix et la Qualité du Service Public.

### **SIDEAU – EXERCICE 2017 : RAPPORT D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE ET RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE – 29/2018**

Madame le Maire rappelle que la commune est membre du SIDEAU Moret Seine et Loing depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Conformément à la réglementation le SIDEAU nous a transmis le Rapport d'Activité du Délégué et le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service relatif au service public de distribution d'eau potable au titre de l'exercice 2017.

Ces documents, établis par le Président du SIDEAU, sont téléchargeables sur le site internet : <http://www.ccmsl.fr/cadre-de-vie-et-transports/sideau-sidass/rapports-sidass-sideau-2017.html>

Madame le Maire demande à l'assemblée municipale de se prononcer sur ces rapports. Elle précise que le Comité Syndical du SIDEAU Moret Seine et Loing, lors de la séance du 26 juin 2018 a pris acte du rapport d'activité 2017 et a approuvé le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service de l'année 2017.

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, pour la production et la distribution d'eau potable du SIDEAU, au titre de l'exercice 2017 :**

- **PREND ACTE** du Rapport d'Activité du Délégué de service public,
- **APPROUVE** le Rapport du Président sur le Prix et la Qualité du Service public.

## **SIDASS – COMMUNE DE LA GENEVRAYE - EXERCICE 2017 : RAPPORT D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE ET RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE – 30/2017**

Madame le Maire rappelle que le service public de l'assainissement de la commune a été confié au SIDASS Moret Seine et Loing au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

En vertu de l'article 52 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016, le délégataire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Ces documents, établis par le Président du SIDASS, sont téléchargeables sur le site internet : <http://www.ccmsl.fr/cadre-de-vie-et-transports/sideau-sidass/rapports-sidass-sideau-2017.html>

Madame le Maire précise que la commune de La Genevraye a été intégrée au contrat de DSP du SIDASS à compter du 1er juillet 2017. Le rapport du Délégué est établi pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2017.

Madame le Maire demande à l'assemblée municipale de se prononcer sur ces rapports. Elle précise que le Comité Syndical du SIDASS Moret Seine et Loing, lors de la séance du 26 juin 2018 a pris acte du rapport d'activité 2017 et a approuvé le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service de l'Assainissement de La Genevraye de l'année 2017.

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, pour le système d'assainissement collectif et pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la commune de La Genevraye, au titre de l'exercice 2017 :**

- **PREND ACTE** du Rapport d'Activité du Délégué du service public,
- **APPROUVE** le Rapport du Président sur le Prix et la Qualité du Service Public.

## **SIDEAU – COMMUNE DE LA GENEVRAYE - EXERCICE 2017 : RAPPORT D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE ET RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE – 31/2017**

Madame le Maire rappelle que le service public de l'Eau potable de la commune a été confié au SIDASS Moret Seine et Loing au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

En vertu de l'article 52 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016, le délégataire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Ces documents, établis par le Président du SIDEAU, sont téléchargeables sur le site internet : <http://www.ccmsl.fr/cadre-de-vie-et-transports/sideau-sidass/rapports-sidass-sideau-2017.html>

Madame le Maire précise que la commune de La Genevraye a été intégrée au contrat de DSP du SIDEAU à compter du 1er juillet 2017. Le rapport du Délégué est établi pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2017.

Madame le Maire demande à l'assemblée municipale de se prononcer sur ces rapports. Elle précise que le Comité Syndical du SIDEAU Moret Seine et Loing, lors de la séance du 26 juin 2018 a pris acte du rapport d'activité 2017 et a approuvé le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service de l'Eau de La Genevraye de l'année 2017.

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, pour le service public de production et de distribution d'eau potable de la commune de La Genevraye, au titre de l'exercice 2017 :**

- **PREND ACTE** du Rapport d'Activité du Délégué de service public,
- **APPROUVE** le Rapport du Président sur le Prix et la Qualité du Service public.

**DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET COMMUNE 2018 – 32/2018**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Animation et de Développement Rural d'Episy – La Genevraye, il convient de prendre une décision modificative afin d'intégrer les résultats revenant à la commune. Madame le Maire propose au Conseil Municipal la décision modificative suivante sur le budget commune de l'exercice 2018 :

En section d'Investissement :

Recette :	article 001	+ 3.213,40 €
Dépense :	article 2183	+ 3.213,40 €

En section de Fonctionnement :

Recette :	article 002	+ 12.868,59 €
Dépense :	article 6065	+ 6.000,00 €
Dépense :	article 6238	+ 6.868,59 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative proposée ci-dessus.

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL – 33/2018**

Madame le Maire propose de mettre à disposition le local communal situé 1 route de Nemours à l'Atelier Arts Composites afin d'y exercer ses activités artistiques dans le cadre d'ateliers Arts plastiques qui se dérouleront tous les mercredis après-midi de 14 h 00 à 16 h 00 durant l'année scolaire 2018/2019.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Approuve la mise à disposition du local communal situé 1 route de Nemours à l'Atelier Arts Composite.
- Autorise Madame le Maire à signer la convention définissant les modalités pratiques et financières de cette mise à disposition.

**VENTE DE DEUX CAVEAUX DANS L'ANCIEN CIMETIERE – 34/2018**

Suite à la reprise des concessions abandonnées dans l'ancien cimetière (délibération du 25 février 2008), la commune est en droit de vendre certains monuments funéraires.

En conséquence, Madame le Maire rappelle que deux caveaux sont libres de corps et propose de les vendre. Madame le Maire précise que le caveau deux places peut être vendu 1.000 € et le caveau trois places 1.500 €.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
- Approuve la vente de ces deux caveaux et les tarifs proposés ci-dessus.

## **TRAVAIL DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS**

Commission Loisirs, Culture et Communication :

- Les journées du Patrimoine ont eu un fort succès. Plus de 260 personnes sont venues visiter notre église. L'exposition des artistes et artisans de la commune a également été très appréciée par nos visiteurs. Des dons ont déjà été envoyés à la Fondation du Patrimoine pour aider à la restauration de notre l'église.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Réunions à venir :

- Le 24/09/2018 à 16h30 : Enedis pour le transformateur de Cugny
- Le 02/10/2018 à 10h00 : DDT Service accessibilité pour l'école
- Le 09/10/2018 à 19h30 : Commission Culture pour la Fête des Plantes
- Le 16/10/2018 à 19h30 : Commission Culture + bénévoles pour la Fête des Plantes